

Le présent **document** donne un éclairage à propos de la procédure de la **Première Mobilité** entre les filières des établissements de formation des ingénieurs et établissements assimilés : **06-08 août 2018**

Après l'affectation aux filières-établissements qui a été communiquée le Samedi 28 juillet 2018 en se référant aux trois critères mentionnés au niveau du guide d'affectation à savoir :

- Le nombre de places offertes par la filière d'un établissement ;
- Le rang du candidat au concours CNC 2018;
- Le classement préférentiel des filières exprimé par le candidat ;

La Présidence du concours National commun dans son édition 2018 ouvrira le portail [www.esith-cnc2018.ma](http://www.esith-cnc2018.ma) à tous les candidats admis **du 06 août 2018 à 8h00 au 08 août 2018 à 23h00**, pour se prononcer quant à la filière qui leur a été affectée :

1. **Validation (satisfait de l'affectation et n'aspire pas à mieux en termes de ses choix)**
2. **Désistement** (la place sera libérée pour la mobilité)
3. **Participation** à la mobilité (**aspire à un choix meilleur** selon le classement effectué par le candidat dans la première étape). Dans les pires des cas si aucune place n'est libérée, le candidat maintient son affectation de départ.

<b>Etablissement affecté :</b> XXXXXXXX	
<b>Filière :</b> YYYYYYYY	
<input type="button" value="Je Valide"/>	Je suis satisfait, je confirme cette affectation.
<input type="button" value="Je participe à la mobilité"/>	Je souhaite avoir, si possible, une filière que j'ai classée avant celle qui m'a été affectée.
<input type="button" value="Je désiste"/>	Je libère ma place définitivement. Je ne compte pas m'inscrire dans une quelconque filière.

Les résultats de la première mobilité seront communiqués le vendredi 10 août 2018 à partir de 10h00.

### Points d'attention :

#### 1. VALIDATION du choix de filière :

Si le candidat admis opte pour la VALIDATION de la filière qui lui a été affectée, il doit cliquer sur le bouton Valider. Si le candidat valide l'affectation après un message d'avertissement, il sera donc considéré comme définitivement Admis dans cette filière. Il ne sera plus concerné par la suite du processus : **Aucun recours, dans ce cas n'est possible.**

Les candidats admis à une filière de l'EMI et étant satisfait, doivent aussi valider cette affectation à cette étape

---

## 2. Désistement

Si le candidat opte pour le Désistement **ou n'opère aucune option ni validation ni Participation à la mobilité**, il sera considéré **démissionnaire** et sa place sera vacante.

Les candidats qui sont admis à l'ECC via le concours français ou ont accepté une place dans une école française doivent **OBLIGATOIREMENT se désister de cette édition du CNC 2018 à cette étape.**

---

## 3. Participation à la mobilité

Si le candidat opte pour Participer à la mobilité. Dans l'affirmative, son choix sera considéré dans l'affectation en tenant compte des places disponibles pour chacune des filières après avoir retiré les places validées au niveau de cette même étape.

Les résultats de la première mobilité seront communiqués le vendredi 10 août 2018 à partir de 10h00.

Dans tous les cas vous ne pouvez obtenir au mieux qu'un meilleur choix dans votre classement, et au pire votre affectation initiale.

Par contre si vous choisissez cette option et que vous obtenez le 10 Août une affectation meilleure dans votre classement **vous perdez définitivement la filière initialement reçue le 28 juillet**. Aucun retour en arrière n'est possible. Ce qui revient à dire que la nouvelle filière obtenue sera celle qui vous sera attribuée pour la suite du processus et **l'ancienne définitivement perdue**.

Les candidats admis à l'EMI et souhaitant améliorer leur affectation peuvent participer à la mobilité. Mais attention s'ils obtiennent une affectation meilleure dans leur classement et qui n'est pas une filière de l'EMI, **ils perdent définitivement la filière de l'EMI initialement reçue**. Le système **validera automatiquement** pour tous ceux qui ont obtenu le 10 Août leur affectation à l'EMI et tous ces candidats ne sont plus concernés par la dernière mobilité.

---